

Etat au 10.10.2024

Cahier des charges: Recommandations pour les Délégués du Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) Élections directes centralisées en ligne Période 2025-2029

Pour faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) représente les intérêts des citoyens suisses à l'étranger auprès des autorités et du public en Suisse. Le CSE est ainsi souvent qualifié de « Parlement de la Cinquième Suisse ». Il est l'organe de discussion et de prise de décisions de type politique de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE), SwissCommunity. Le travail courant de l'OSE (Comité et CSE) est assuré par le Secrétariat de l'OSE, qui a son siège à Berne.

Le CSE se compose de 120 délégués* élus par les citoyens suisses vivant à l'étranger et de 20 membres en Suisse issus des milieux politique, économique et culturel. Le CSE œuvre à la promotion des intérêts des Suisses de l'étranger, à renforcer leurs liens avec la Suisse et à faciliter leur participation à la vie politique et culturelle suisse.

1. Membres de l'étranger du CSE

COMPETENCES

1.1. Au sein du CSE

- Défense au sein du CSE des intérêts de la communauté suisse qu'ils représentent ainsi que de ses institutions
- Activité en tant que personne de contact et de renseignement pour les compatriotes dans la région représentée
- Participation aux discussions du CSE afin d'identifier les problèmes et recherche de solutions
- Établir des relations avec les autres délégués du CSE
- Présence et participation à toutes les séances du CSE – sauf exceptions dûment justifiées – le cas échéant au sein de commissions et de groupes de travail
- Être disponibles pour parler aux représentants des médias en Suisse

1.2. Au niveau de la région représentée

- Point de contact pour les citoyens suisses de votre région
- Information aux associations suisses et organisations faitières représentées sur les travaux en cours, les décisions et les actualités émanant du CSE (faire des rapports après chaque réunion)
- Promouvoir l'OSE et ses prestations ainsi que le CSE dans le pays de résidence en collaboration avec les associations suisses à l'étranger
- Contributions aux pages régionale de la *Revue Suisse*



- Entretien des contacts avec les associations et institutions suisses de la région représentée, notamment en participant et/ou en organisant des événements pour la communauté suisse
- Entretien des contacts avec les représentations suisses (ambassade, consulats de carrière et consulats honoraires) de la région représentée
- Promouvoir la participation politique des Suisses de l'étranger

1.3. En ligne

- Être actifs sur au moins une plateforme de médias sociaux (par exemple Instagram, Facebook, LinkedIn)
- Utiliser la plateforme Swisscommunity.org
- Être joignables par e-mail et/ou WhatsApp pour votre communauté, les autres délégués du CSE et le secrétariat de l'OSE

EXIGENCES

- Citoyenneté suisse
- Être âgés d'au moins 18 ans
- Être inscrits auprès de la représentation suisse locale à l'étranger (ambassade/consulat local)
- Entretien des contacts avec la communauté suisse de la région représentée et s'engager pour celle-ci
- Disposer de la connaissance active (expression orale) de l'une des deux langues officielles du CSE, à savoir l'allemand ou le français
- Idéalement, posséder des connaissances actives de la langue nationale du pays de résidence
- Être disposés à travailler bénévolement au moins quelques heures par mois
- Respecter la loi suisse et la loi du pays de résidence ainsi que les règles du droit international, les règlements du CSE et de l'OSE, SwissCommunity ainsi que le code de conduite de l'OSE
- N'avoir aucun conflit d'intérêt avec l'exercice de la fonction de délégué du CSE, se comporter de manière neutre sur le plan politique dans son rôle de délégué et se comporter de manière à ne pas nuire à la réputation de l'OSE.

2. Informations supplémentaires

- Les membres du CSE de l'intérieur et de l'étranger reçoivent 100 CHF de « jetons de présence », soit de dédommagement pour la participation aux réunions (en personne ou en ligne)
- Les membres d'outre-mer du CSE peuvent recevoir un petit dédommagement en plus (400 CHF), pour autant que les finances de l'OSE le permettent
- Dans certains cas, la communauté locale prend en charge une partie des frais (à discuter avec les organisations locales)
- Le mandat des délégués est de quatre ans



Vous êtes intéressés ?

Pour plus d'informations, consultez le site web de l'OSE, SwissCommunity :
<https://www.swisscommunity.org/fr/>

Si vous souhaitez vous porter candidat, vous trouverez les coordonnées de votre coordinateur régional sur le site officiel des élections <https://www.swisscommunity.org/fr/>

